

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/5/52
DOSSIER N°5905**

**ORGANISATION D'UNE RENCONTRE
INTERDÉPARTEMENTALE CREUSE/MAYENNE SUR LES
FILIERES DE VALORISATION DU BOIS BOCAGER**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ORGANISATION D'UNE RENCONTRE INTERDÉPARTEMENTALE
CREUSE/MAYENNE SUR LES FILIERES DE VALORISATION DU BOIS
BOCAGER**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil départemental n°CD2023-02/4/27 du 10 février 2023 relative à la réponse commune à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par la DRAAF de Nouvelle-Aquitaine « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts »;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/5/52 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de valider le principe de l'organisation d'une visite d'échanges en Mayenne, fin 2023, avec les acteurs engagés dans la filière de valorisation du bois bocager géré durablement sur le département de la Mayenne ;

- d'approuver la prise en charge des dépenses organisationnelles générées par cet événement (location de salles, intervenants, coordination, etc), à hauteur maximale de 3 500 € ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, au chapitre 011, article 611, fonction 70.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET